Montpellier, le 17 octobre 2013

À Madame le Directeur Académique
des Services de l'Education Nationale
de l'Hérault

Objet : Mise en place des nouveaux rythmes scolaires

Madame La Directrice Académique,

Vous avez adressé le 16 octobre 2013, un rappel d'échéances aux collectivités locales fixant au 15 novembre le retour de la fiche d'organisation du temps scolaire avec l'avis du maire et celui du conseil d'école.
Les élections des représentants des parents d'élèves ont eu lieu le 11 octobre. Les conseils d'écoles ne se réuniront pour la plupart que la semaine de la rentrée des congés d'automne ou la semaine suivante. Peut-on raisonnablement penser que les acteurs de ces conseils d'école auront pu mener à terme la concertation indispensable pour rendre un avis motivé sur la question centrale de l'aménagement des horaires ? Pour le SE-Unsa 34, la réponse est non.
Par ailleurs, aucun courrier depuis la rentrée de septembre n'est venu rappeler aux écoles ces échéances, à l'instar de ce que vous venez de faire pour les collectivités. Or les remontées de terrain nous confirment que l'avancée de ce dossier est très inégale selon les localités et que les relations entre les collectivités locales et les écoles ne sont pas toujours très simples.
Je vous demande donc, Madame La Directrice Académique,

- de diffuser aux écoles une copie du courrier adressé aux communes le plus vite possible
- de reporter la date de remontée au 20 décembre 2013, au plus tôt.

Le SE-Unsa 34 comprend la volonté de limiter les interférences avec les prochaines élections municipales, mais il considère que la définition des nouveaux horaires des écoles est déterminante, tant pour la mise en œuvre correcte des PEdT que pour l'organisation du service des enseignants, donc pour la bonne mise en œuvre de cette réforme.
Une vraie concertation de l'ensemble des partenaires est la condition expresse que chacune des parties aura pu exprimer ses volontés et ses attentes, en menant à bien les négociations nécessaires. Cela demande du temps.

Persuadé que vous comprendrez ma démarche et formulant le souhait qu'elle aboutisse, je vous prie de croire, Madame La Directrice Académique, à l'assurance de mon profond attachement au service public d'éducation.

Le secrétaire départemental du SE-Unsa 34

Signature Jean-Luc Vaïsse